

NAO : AGIR ENSEMBLE POUR LE POUVOIR D'ACHAT 2023

Jeudi 15 décembre, aura lieu une nouvelle réunion de négociations salariales où la direction doit dévoiler ses intentions.

Pour le SU-UNSA, les mesures nationales ne sont pas suffisantes pour compenser une inflation atteignant 6,2% au 31 octobre, avec de fortes hausses en cours et à venir sur les denrées alimentaires. Comme prévu dans l'accord national, les caisses doivent le compléter par des mesures locales.

Nous revendiquons pour 2023 :

- ✓ Une **d'augmentation générale locale** au 1er janvier 2023 pour compenser l'inflation avec **fixation d'un plancher à 1500€**.
- ✓ **Prime 2023** (Prime de Partage de la Valeur) : 6000 € répartis sur 4 trimestres.
- ✓ BDD et BDR : octroi d'une **prime mensuelle aux commerciaux gérant plusieurs portefeuilles clients**.
- ✓ **Palier de progression tous les deux ans** afin de maintenir une échelle des salaires cohérente entre jeunes embauchés et plus anciens.
- ✓ Enveloppe égalité professionnelle 2023 de 140 000 €.
- ✓ Mise en place d'un **salaire minimum pour tous les ADA**.
- ✓ Répartition équitable de l'enveloppe d'AI entre les différentes classifications.
- ✓ **Chargés d'affaires entreprises et chargés pros** : reconnaissance d'un statut cadre dès l'embauche ou la nomination.
- ✓ Conditions de travail : pour les agences les plus en difficultés en termes d'effectifs, mise en place de mesures exceptionnelles afin de soulager la charge de travail des collaborateurs restants.
- ✓ Heures supplémentaires : reconnaissance des heures supplémentaires effectuées dans les réseaux.

L'avenir de la CERA ne peut se faire sans ses salariés. Dans cette période difficile pour tous, la CERA doit répondre aux attentes légitimes du personnel en matière de pouvoir d'achat. Ses excellents résultats financiers 2022 le permettent et nous agissons ensemble pour maintenir le pouvoir d'achat en 2023 !

Rejoignez-nous !



PRÉADHÉSION ou ADHESION ICI

Nom : _____

Prénom : _____

Née le : _____ à : _____

Adresse personnelle : _____

Email perso (facultatif) : _____

Tél. perso (facultatif) : _____

date d'entrée dans le groupe : _____

Affectée à : _____ Code ES : _____

Emploi occupé : _____ Classification : _____

Temps de travail (%) : _____

**Je souhaite recevoir des informations pour adhérer au Syndicat Unifié/UNSA de la CERA.
Mon numéro de téléphone pour être joint est le**

A.....Le.....Signature

Coupon à retourner à su.cera@sfr.fr

Droit de rectification, informatique et liberté : En application de l'article 127 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les adhérents disposent d'un droit d'accès et de rectification pour toute information les concernant en s'adressant au syndicat. Les informations requises sont nécessaires à l'établissement de l'adhésion. Elles ne pourront être transmises à des organismes extérieurs sans l'autorisation expresse de l'adhérent.